



Grand Conseil - Secrétariat général
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Déposé le 24 AOUT 2010

Scanné le _____

10-PET-054

342
signatures

Claire-Lise Michaud Schwarz
Présidente de
L'association Ste. Agnès Contacts
Les Buis
1854 Leysin

Grand Conseil
place du Château 6
1014 Lausanne

Leysin, le 23.6.2010

Concerne : pétition

Mesdames, Messieurs,

Je me permets de vous envoyer une copie de pétition faite à Leysin au mois de janvier 2010.

En effet, nous sommes très inquiets au sujet de ces deux familles à qui on a actuellement retiré le permis N et qui ont des papiers blancs.

-Soit la famille érythréenne Robel Hailat avec un bébé d'une année. Cette famille est arrivée en Italie par la Libye, madame était enceinte, mais elle ne recevait aucun soin en Italie.

Cette famille a été renvoyée en décembre 2009 en Italie (document TAF), est revenue en Suisse, a reçu à nouveau un permis N.

Ils sont à nouveau renvoyés en Italie et Monsieur Hailat est maintenant en prison à Genève (mesures de contrainte)

-La famille Josefa Assefa est aussi arrivée d'Italie avec deux enfants. Madame a eu un bébé le 6 janvier, qu'elle allaite actuellement. Ils sont également menacés de renvoi.

Monsieur Leuba a dit à la télévision que les gens qui restent plus de six mois dans le second pays d'accueil ne sont pas renvoyables et voilà qu'on les menace à nouveau de renvoi en Italie alors que cela fait plus d'une année qu'ils sont là.

Monsieur est éthiopien et madame érythréenne et ce couple ne peut vivre ni en Ethiopie ni en Erythrée. Aucun des deux pays ne les accepte et ces gens avaient dû s'exiler au Soudan. Ils ne sont pas renvoyables dans leur pays.

Nous vous demandons des permis humanitaires pour ces deux familles qui si elles n'étaient pas arrivées en bateau en Italie, auraient certainement reçu l'asile en Suisse.

L'Italie n'offre aux réfugiés que la rue et un repas chez Caritas payé par l'Etat. Ce n'est pas viable pour des familles.

En vous remerciant de tenir compte de notre demande, nous vous prions de recevoir, Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées.

C.-L. Michaud Schwarz

Annexes : -La pétition
-des vrais réfugiés à l'aide d'urgence à SOS asile
-Lettre au TAF (tribunal administratif fédéral.)

Leysin, le 9 janvier 2010

Pétition

M. le Conseiller d'Etat Philippe Leuba,
M. le Syndic de Leysin Jean-Marc Udriot,
Mmes et MM. Les Municipaux de Leysin

Par la présente, les soussignés vous demandent de bien vouloir surseoir aux renvois des familles erythréennes-éthiopiennes Robert Hailat N 522 536 et de Josefe Assefa N 524293 pour les raisons humanitaires suivantes :

Comme il est notoire pour chacun d'entre nous la situation actuelle des migrants en Italie est désastreuse et ces deux familles, l'une avec un bébé de 7 mois, l'autre avec un bébé, né le 6 janvier 2010 et deux autres enfants de 3 et 7 ans, subiraient ainsi à travers leurs renvois en Italie un préjudice considérable :

1. En effet, il incombe à la Suisse qui exécute le renvoi des migrants selon les accords de Dublin de s'assurer adéquatement que le traitement réservé aux requérants dans l'Etat de renvoi n'ira pas à l'encontre des obligations de la Suisse découlant de l'article 3 CEDH ou ne les mettront pas concrètement en danger (art. 83, al.3 et 4 LETr).
2. Or, nous alléguons que l'exécution du renvoi de ces familles vers l'Italie est aujourd'hui tout à fait illicite, voire inexigible dans la mesure où ces personnes vont se retrouver esseulées, sans aide sociale et sans logement, comme l'attestent de très nombreux témoignages oraux et télévisuels.
3. Le souvenir encore très présent et si malheureux de tant de juifs qui n'ont pas été secourus par la Suisse durant la dernière guerre mondiale, source intarissable de honte pour notre pays encore aujourd'hui, doit nous dissuader de répéter les mêmes erreurs à l'égard de ces deux familles et de tous les migrants en général.

Conscients de notre responsabilité à l'égard des générations futures, nous vous prions donc instamment d'accueillir favorablement notre pétition et vous présentons, M. le Conseiller d'Etat, M. le Syndic et MM et Mmes les Municipaux de Leysin, l'expression de notre haute considération.